

bulletin municipal

Voici le premier bulletin de la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions le 23 mai dernier. Beaucoup de travail nous attend, mais l'enthousiasme et l'énergie sont là, les compétences également, nombreux sont les conseillers municipaux qui ont fait leurs preuves dans leurs métiers respectifs !

Vous trouverez en page 3 le mot de notre nouveau maire, Lysiane Tendil.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bon été 2020 en dépit des circonstances sanitaires difficiles en cette période exceptionnelle.

SOMMAIRE

Page 2

Le Conseil Municipal
Budget prévisionnel 2020

Page 3

Le mot du maire

Page 4

Annulation des festivités
Ouverture du Point Accueil
Rocher d'escalade de la Roque

Page 5

La communauté de communes

Page 6

Manifestation à l'école
Règles de bien-vivre ensemble

Page 7

Visites du conseil municipal
Station d'épuration
Nouveau commerce à St-Jean

Page 8

Carnet
Adresses utiles
Documents officiels



**Retrouvez la commune de St-Jean du Bruel
sur internet**

Site mairie : <http://www.saintjeandubruel.fr>

Blog : <https://loupaisaintjeantais.blogspot.com>

Facebook : Lou País Saint-Jeantais

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Lysiane TENDIL
Maire



Claude VIDAL
1^{er} adjoint
Finances, services techniques
Développement économique
Sport



Anne-Marie JUANABERRIA
2^{ème} adjointe
Enfance, jeunesse, aînés
Agriculture
Environnement



Jean-Michel DAUMAS
3^{ème} adjoint
Aménagement du territoire
Urbanisme, travaux publics
Eau, assainissement et voirie



Rolande COBO
Conseillère municipale
Services techniques
Aménagement du cœur de village



Françoise DELEU
Conseillère municipale
Animations et activités



Jean-Luc DRIGOUT
Conseiller municipal
Communication
Relations presse
Webmaster



Jean-Philippe MARTIN
Conseiller municipal
Services techniques
Travaux publics



Aurélie MASSON
Conseillère municipale
Finances



Bruno PIDOUX
Conseiller municipal
Sécurité
Correspondant Défense
Cérémonies, médiation



Damien QUATREFAGES
Conseiller municipal
Aménagement du territoire,
Urbanisme
Développement économique



Claude REFREGERS
Conseiller municipal
Animation
Culture
Associations



Michel VERGUES
Conseiller municipal
Réfèrent auprès des habitants
Commerces
Projets



Régine VIALA
Conseillère municipale
Enfance, jeunesse
Aînés
Social



Didier VIDAL
Conseiller municipal
Tourisme, évènementiel
Écologie
Nouvelles technologies

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

		2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
DÉPENSES							
O11	Charges à caractère général	188 987,65 €	196 948,73 €	221 678,73 €	202 505,86 €	208 537,71 €	206 680,00 €
O12	Charges de personnel	304 003,25 €	319 892,94 €	340 898,94 €	329 117,09 €	316 262,32 €	326 600,00 €
O14	Atténuation de produits			1 238,00 €	565,00 €	4 191,00 €	6 200,00 €
O65	Autres charges de gestion courante	120 940,24 €	124 211,99 €	98 774,12 €	103 404,64 €	115 272,61 €	141 768,00 €
O66	Charges financières	21 899,85 €	21 243,26 €	17 173,79 €	15 752,62 €	22 583,30 €	23 295,00 €
O67	Charges exceptionnelles		1 997,08 €		700,00 €	40,80 €	700,00 €
O42	Opération d'ordre entre sections		110 148,92 €	37,23 €	1 271,70 €	1 847,31 €	3 191,00 €
O23	Virement à la section d'investissement						59 653,00 €
TOTAL		635 830,99 €	664 294,00 €	679 763,58 €	652 045,21 €	668 735,05 €	768 087,00 €
RECETTES							
O13	Atténuation de charges	19 893,47 €	11 954,55 €	28 488,99 €	28 693,01 €	8 617,98 €	14 000,00 €
O70	Produits des services	88 823,11 €	90 403,33 €	100 842,89 €	96 027,88 €	56 469,28 €	52 900,00 €
O73	Impôts et taxes	342 612,39 €	365 532,26 €	361 297,90 €	396 423,18 €	401 602,70 €	396 743,00 €
O74	dotations et participations	272 171,39 €	250 119,86 €	243 875,00 €	248 399,31 €	261 228,84 €	265 007,00 €
O75	Autres produits de gestion courante	147 604,97 €	51 501,84 €	45 116,60 €	55 134,45 €	47 399,69 €	39 387,00 €
O76	Produits financiers			5,17 €	4,97 €	5,17 €	
O77	Produits exceptionnels	656,19 €	112 364,00 €	5 565,73 €	6 516,96 €	11 355,72 €	50,00 €
O42	Opération d'ordre entre sections						
TOTAL		871 761,52 €	881 875,84 €	785 192,28 €	831 199,76 €	786 679,38 €	768 087,00 €

Service d'eau potable

Abonnement au réseau	65 € annuel ou 5,42 € mensuel
Prix de l'eau de 0 à 500 m3	1,10 € /m3
Prix de l'eau + de 501 m3	1,20 € /m3
Pose et dépose de compteur	100 €
Remplacement compteur gelé, détérioré ou disparu	200 €
Fournitures éventuelles	Prix coûtant
Forfait de branchement au réseau d'eau	400 €

Reconduction des taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 10,94 %
- Taxe sur foncier bâti : 8,69 %
- Taxe sur foncier non bâti : 46,26%



Cher(es) Saint-Jeantais(es),

C'est avec un grand honneur et une grande responsabilité que j'ai pris la fonction de Maire de notre village que nous aimons tous et que nous espérons prospère. Une élection ne se remporte jamais seul, c'est en équipe que nous nous sommes présentés à vos suffrages et que vous nous avez fait confiance. Nous en mesurons la portée et l'engagement.

La charge est lourde, mais nous œuvrons dans un esprit de service public dans l'intérêt général de tous : nos enfants, nos jeunes, nos actifs, nos jeunes retraités et nos séniors. L'humain est ma priorité : notre cadre et qualité de vie, notre environnement, notre activité (commerçants, artisans et bénévoles des associations), nos services, notre Mémoire collective, et notre Patrimoine.

La tâche est grande, mais tellement intéressante et dynamisante ! Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos idées, suggestions et remarques. Seuls, nous irons moins loin... Nous nous engageons, et je m'engage, à vous écouter, rester disponibles pour vos préoccupations, et de toujours y répondre quelles que soient les possibilités et l'issue. Six années, c'est long et court à la fois !

Malgré la crise sanitaire et les conditions particulières de notre prise de fonctions, nous avons pris connaissance de tous les dossiers et avançons sur nos projets. Une dynamique doit se créer et le temps nous est compté. Nous mettons tout en œuvre pour aller de l'avant pour que vous puissiez apprécier notre travail et nos actions rapidement.

À ce jour, nous avançons notamment sur le projet d'une bibliothèque, le service informatique afin de vous aider dans vos démarches, l'aménagement extérieur sportif de l'ex-colonie Sainte-Bernadette, la mise en conformité de l'eau potable et de l'assainissement, la problématique du Saint-Jeantais, la réhabilitation de la micro-centrale, la réflexion sur l'utilisation des bâtiments de Noria, et tant d'autres choses dont nous vous ferons part lors du prochain bulletin municipal. J'en profite pour vous rappeler qu'une boîte à idées est à disposition à la Mairie et que la permanence des élus est ouverte chaque samedi de 10h00 à 12h00.

Comme vous le savez, le Conseil municipal a fait le choix de limiter les festivités de cet été, comme la plupart des villages de notre Communauté de communes. Cette décision a été difficile, nous la déplorons. Mais il apparaît nécessaire de préserver notre village, et nos aînés et les personnes à risque notamment, de tout rassemblement pouvant devenir incontrôlé, et potentiellement risqué. La responsabilité est d'abord morale les uns envers les autres.

Pour cette année blanche, nous profiterons de notre environnement exceptionnel, de sa quiétude et l'occasion de nous ressourcer.

Bientôt, je l'espère, nous pourrions vivre normalement et nous retrouver !

Enfin, un grand MERCI à notre personnel communal pour leur dévouement et leur enthousiasme au service de notre village. Ensemble, ils œuvrent au bon fonctionnement quotidien de notre village :

- Le service administratif : Delphine, Cindy et Guylaine.
- Le service technique : Jérôme, Mickaël, Bertrand, Alexis et Mathieu.
- L'école, Lidwine et Martine.

Merci à vous, c'est un plaisir de travailler à vos côtés !

En attendant la fin de cet épisode viral et de ses conséquences inédites, prenez-soin de vous et de vos proches, et restez prudents !

Tout le Conseil municipal se joint à moi.

Avec tout mon dévouement,

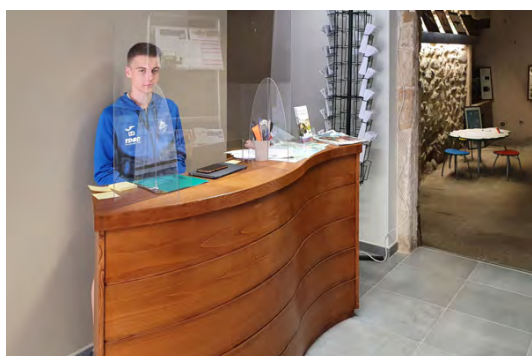
Lysiane TENDIL
Maire de Saint-Jean du Bruel

PAS DE FESTIVITÉS DANS LES COMMUNES DE LA CCLV

Samedi 27 juin, une 2^{ème} rencontre a eu lieu à Cornus, réunissant les maires et responsables des comités des fêtes de la communauté de communes Larzac et Vallées (11 communes présentes) auquel s'était joint Les Rives et Tournemire. La présence du député Arnaud Viala a permis d'éclairer toutes les règles mises en application cet été, concernant les manifestations.

En principe la date du 10 juillet marquait la fin de l'état d'urgence mais la liberté restera encadrée par des mesures sanitaires contraignantes dues à l'épidémie de Covid 19. Après une discussion constructive où chaque participant a pu donner son point de vue, il a été décidé de faire de 2020 une année blanche solidaire, à savoir que sur le territoire concerné, tous renoncent à organiser une manifestation dans des conditions plutôt floues quant aux responsabilités et aux règlements en vigueur. Par ailleurs cette unanimité a aussi joué pour la mise en place d'une organisation concertée afin de limiter la concurrence et favoriser, dans l'avenir, la réussite de chaque équipe. Les fêtes de village ne sont pas abandonnées, soyez rassurés : l'été 2021, souhaitons le de tout cœur, retrouvera son ambiance festive, familiale et bon enfant.

LE POINT ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME EMMÉNAGE DANS SES NOUVEAUX LOCAUX



Samedi dernier, le point accueil de l'Office de Tourisme Larzac et Vallées a intégré ses nouveaux locaux tout neufs, au 32 Grand rue. Didier Vidal, conseiller municipal chargé du tourisme, en a supervisé l'installation et l'organisation. Un point WiFi a été installé ainsi qu'un écran diffusant des informations sur le tourisme en Aveyron. Séverin, Maryse Papillon et Anne Engel se relaient pour accueillir les touristes venus découvrir notre région pendant la période estivale. Une vitrine présente les produits locaux et une galerie attenante permet aux artistes St-Jeantais d'exposer leurs œuvres. L'accueil est ouvert de 10h00 à 12h30 le lundi, de 10h00 à

12h30 et de 17h00 à 19h00 du mardi au samedi et de 9h00 à 13h00 le dimanche. Bonnes vacances à tous !

Programme des expositions

- du 16 au 24 juillet : Luigi de Zarlo, photos nature
- du 25 juillet au 7 août : Roland Camboulives, aquarelles
- du 8 au 22 août : René-Lise Reppel-Quatrefages, peintures à thème, école de peinture

ROCHER D'ESCALADE DE LA ROQUE

L'aire de loisirs de la Roque fruit de la collaboration de la communauté de commune Larzac et Vallées, du Parc Régional Naturel des Grands Causses et de la municipalité sortante de St-Jean du Bruel a été inaugurée le 25 janvier 2020. Le rocher d'escalade qui devait être équipé et aménagé pour la pratique de l'escalade en milieu naturel a dû attendre la fin du confinement. Ce lundi 15 juin, 10 élèves moniteurs du Creps de Montpellier encadrés par Florian Vizier et Jean-Noël Crouzat, ont ouvert et nettoyé une dizaine de voies qu'ils ont équipées de points d'assurances solidement scellés dans la roche. C'est un exercice qui fait partie intégrante de leur formation. Les 10 voies ont été baptisées de jolis noms : 1/2 Pêche, Fourmi, Colargol, Dourbie or not Dourbie... 10 nouvelles voies viendront compléter le site ainsi qu'une ligne de vie le long de la crête qui est accessible par un chemin de randonnée. Ce filin permettra d'assurer les accompagnants ou les jeunes grimpeurs pendant qu'ils assurent eux-mêmes ceux qui escaladent le rocher. Des vocations d'alpinistes naitront peut-être sur cette paroi qui sera bientôt une école de rigueur et d'apprentissage de la sécurité. L'aire de loisirs est bientôt prête à accueillir les premiers grimpeurs.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LARZAC ET VALLÉES

Le 30 juin dernier, Christophe Laborie, président de la Communauté de Communes est venu présenter celle-ci à la nouvelle équipe municipale. Il était accompagné de Cédric Boulouis, directeur administratif.

Notre "Com-Com" est composée de 16 communes totalisant 5 400 habitants pour une superficie de 652 km². Son administration siège à Cornus, la population de ses 16 villages varie de 75 à plus de 1 400 habitants. Elle englobe les communes de La Bastide-Pradines, La Cavalerie, Le Clapier, Cornus, La Couvertoirade, Fondamente, L'Hospitalet-du-Larzac, Lapanouse-de-Cernon, Marnhagues-et-Latour, Nant, Saint-Beaulize, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Sauclières et le Viala-du-Pas-de-Jaux.



Par ses domaines d'intervention, la Communauté Larzac et Vallées œuvre aussi bien pour l'avenir du territoire que pour le quotidien de ses habitants. Voici les compétences qu'elle exerce aujourd'hui :

- le Développement économique (depuis janvier 2017) : gestion des zones d'activités Millau-Larzac et Millau Sud, stratégies d'attractivité et d'accueil des entreprises.
- le Tourisme : gestion de l'Office de tourisme, stratégies de développement touristique, promotion du territoire, entretien du petit patrimoine spécifique.
- l'Aménagement : révision du Plan local d'urbanisme intercommunal, document de référence en matière d'urbanisme et de planification territoriale.
- la Voirie : entretien des voies communales dites d'intérêt communautaire (320 km sur le territoire).
- la Petite Enfance : gestion des modes d'accueil : crèche collective, relais d'assistantes maternelles, centre de loisirs.
- les Déchets ménagers : organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries de La Cavalerie, Cornus et Nant, sensibilisation au tri sélectif.
- les Piscines : gestion des équipements de L'Hospitalet-du-Larzac et Nant.
- la Médiathèque : gestion de la médiathèque intercommunale de Cornus.
- le Transport à la demande, par délégation du Conseil départemental de l'Aveyron.



Le nouveau bureau de la Communauté de Communes

- Président : Christophe Laborie
- 1^{er} vice-président : François Rodriguez (La Cavalerie)
- 2^{ème} vice-président : Yves Malric (La Baside-Pradines)
- 3^{ème} vice-président : Richard Fiol (Nant)
- 4^{ème} vice-présidente : Lysiane Tendil (Saint-Jean-du-Bruel)
- 5^{ème} vice-président : Thierry Cadenet (Sainte-Eulalie-de-Cernon)

Pour rappel, les conseillers communautaires sont l'émanation des conseils municipaux avec l'ensemble des maires. Un nombre de représentants est élu en fonction du nombre d'habitants dans l'ordre des postes d'adjoint. C'est ainsi que les élections municipales ont conduit, de fait, 18 nouveaux conseillers sur 32, soit plus de la moitié.

MANIFESTATION À L'ÉCOLE MARIE-LAURENCE QUATREFAGES



Une manifestation des délégués des parents d'élèves a ponctué la fin de l'année scolaire devant l'école Marie-Laurence Quatrefages de St-Jean du Bruel. Ils étaient entourés d'une délégation du Conseil municipal de St-Jean dont Madame le Maire Lysiane Tendil et son premier adjoint Claude Vidal. Une banderole réclamait un troisième poste pour l'avenir des enfants de St-Jean. La reprise après le déconfinement s'était faite progressivement, mais les inquiétudes pour la rentrée grandissent sur le nombre de postes d'enseignantes (2) qui auront à s'occuper de 54 élèves repartis sur 5 niveaux, de la maternelle au CM2. Les délégués des parents d'élèves ont déjà alerté et obtenu le soutien d'Arnaud Viala Député du Sud Aveyron, de Jean-François Galliard président du conseil départemental et de Christophe Laborie président de la Communauté de Communes, qui ont saisi la directrice académique des services de l'Éducation Nationale sur cette situation, sans résultat pour l'instant. Les 54 élèves inscrits en septembre devrait permettre un réexamen de la situation d'autant que le plan de rattrapage de Jean-Michel Blanquer, suite au confinement, affiche un objectif d'encadrement de 5.69 pour 100 élèves soit un effectif de 3 personnes pour les 54 enfants actuellement scolarisés à Saint-Jean. C'est un enjeu important pour les 8 élèves de CP notamment. Cela semble raisonnable car les consignes sanitaires

restent en vigueur ce qui rajoute une charge de travail aux enseignants. Enfin il semble que se dessine, suite aux conditions pénibles du confinement dans les villes et l'émergence du télétravail, un mouvement de retour vers nos villages, qu'un meilleur accueil de nouveaux élèves avec ce troisième poste dans une école toute neuve pourrait encourager.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Accès aux Parcs municipaux

Le parc municipal est un jardin public et de ce fait :

- La circulation des véhicules à moteur est interdite dans l'enceinte du parc municipal. Cette disposition n'est pas applicable aux véhicules des services publics.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits sur les pelouses et aires de jeux. Les déjections doivent être immédiatement ramassées par le propriétaire du chien (article R632-1 du code pénal).
- Les enfants de moins de 10 ans peuvent circuler à bicyclette dans les allées du parc mais, en aucun cas, sur les pelouses
- Les terrains de boules sont réservés aux pratiquants de la pétanque.

Entretien des trottoirs

- **Le balayage et le déneigement des trottoirs incombent aux riverains.** La neige sera rassemblée en tas de manière à permettre le passage des piétons.
- **Le désherbage des trottoirs est obligatoire et incombe également aux riverains.**
- La loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers depuis le 1er janvier 2019. Elle consiste en l'interdiction d'utilisation de pesticides d'origine chimique dans les jardins. La commune recommande d'utiliser des produits ou techniques écologiques.

Pour en savoir plus : www.jardiner-autrement.fr

Élagage des arbres

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies **en bordure des voies publiques** et privées. Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons ou des véhicules, ni toucher aux lignes EDF et téléphoniques.

Animaux et propreté des rues

- Il est interdit de laisser divaguer les animaux dans les rues, les places et les espaces publics. Les chiens ne peuvent circuler que tenus en laisse.
- Leurs propriétaires doivent prendre les dispositions nécessaires afin qu'ils ne troublent pas l'ordre public ni le voisinage, notamment par des aboiements persistants.

Nous rappelons qu'il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien **de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections** que l'animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux.

La commune a installé des distributeurs de sacs pour le ramassage des déjections canines.

Dépôts de déchets

Les dépôts de gravats, matériaux, branchages, déchets, sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le brûlage des détritiques de quelque nature que ce soit, des souches, des produits de taille, végétaux de tonte et de fauche **est interdit** à toute heure et sur l'ensemble de la commune.

Nuisances sonores

Des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont permis seulement :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Tapage

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution, entraînant une gêne pour le voisinage, sont interdits, et ce, en particulier, entre 22h et 7h.

Occupation du domaine public

Tout échafaudage, palissade ou dépôt empiétant sur la voie publique **doit faire l'objet d'une autorisation du Maire** et donne lieu au paiement d'une redevance journalière, fixée par le Conseil Municipal. Cette autorisation doit être sollicitée au moins **quinze jours avant le début des travaux** par l'entrepreneur ou le riverain. La demande accompagnée d'un plan d'installation doit comporter :

- La nature et la durée des travaux
- Les dimensions de l'emprise sur le domaine public

LE CONSEIL MUNICIPAL EN VISITE



Vendredi 29 mai 2020, la nouvelle équipe municipale a visité successivement Noria qui abritait le Musée de l'Eau, la Maison du Parc qui hébergeait l'association Marco Polo de Luigi di Zarlo et l'ancienne colonie Ste-Bernadette à la Prade, qui a servi d'école pendant les travaux de rénovation du groupe scolaire Marie-Laurence Quatrefages.

Ces trois lieux bien connus des Saint-Jeantais sont actuellement vacants et il convient de lancer une réflexion afin de définir de nouvelles affectations à ces bâtiments. C'était donc la mission que s'était donnée nos élus ce vendredi après-midi.



INSPECTION À LA STATION D'ÉPURATION



Début juin, Claude VIDAL et Rolande COBO ont effectué une visite d'inspection à la station d'épuration. La pièce volumineuse est un aérateur des eaux sales, de l'air est envoyé par un compresseur dans des ventouses, cela brasse l'eau sale ce qui permet une meilleure décantation et évite une stagnation des boues dans le bassin d'arrivée. Il y a deux aérateurs dans le bassin, il faut les nettoyer au moins une fois par an en alternance.



UN NOUVEAU COMMERCE À ST-JEAN DU BRUEL



La Bulle accueille depuis quelques jours les amateurs de thé et de gourmandises. Située au 21 Grand rue à l'emplacement de l'ancien Petit Resto, la propriétaire vous reçoit dans un cadre agréable et lumineux. Souhaitons lui bonne chance et réjouissons-nous de l'ouverture d'un nouveau commerce St-Jeantais.

Tél. : 06 41 89 20 96 (Plats à emporter 2 jours par semaine)

Naissances

BESSIERE DELAMARE Evan, le 13 juin 2020 à Rodez

Décès

DOUAT Magdeleine, le 28 juillet 2020 à Montpellier (Hérault)

VIDAL Bernadette, épouse MARTY, le 23 juin 2020

à Colombières sur Orb

QUATREFAGES Laure, le 22 juin 2020 à Nevers

GELLY Jean, le 7 juin 2020 à Millau

LANGLAMET Christian, le 22 avril 2020 à Montpellier

FRODURE Julia, épouse BONJEAN, le 16 avril 2020 à Nant

DOUZIECH Lucette, épouse JOURDAN, le 8 avril 2020

à Saint-Jean-du-Bruel

DUFLOT Suzanne, (veuve FONTAINE), le 31 mars 2020 à Millau

ANDRÉ Thérèse, épouse RÉGIS, le 30 mars 2020 à Bagnols-sur-Cèze

RAY Alain, le 27 mars 2020 à Saint-Jean-du-Bruel

SAUVY Gabrielle, (veuve GANTOU), le 25 mars 2020 à Nant

LAGARDE Jean-Claude, le 21 mars 2020 à Montpellier

TEISSEYRE Gérard, le 18 mars 2020 à Nîmes

ALIBERT Gishain, le 10 mars 2020 à Montpellier

POUJOL Paul, le 03 mars 2020 à Montpellier

ARNAL Roland, le 19 février 2020 à Nant

BENABBOU Paul, le 13 février 2020 à Rodez

ALBIGES Roger, le 20 janvier 2020 à Nant

ADRESSES UTILES**Mairie**

Tél. : 05 65 62 26 16

Le secrétariat de mairie est ouvert de 9h00 à 12h00 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

Permanence des élus le samedi de 10h00 à 12h00.

La Poste

Place de La Borie

Tel : 05.65.62.28.68

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15

ADMR

Maison de Santé de Nant

Tel : 09.64.39.46.51

Lysiane Tendil, Présidente : 06 33 15 86 83

Françoise Deleu : 06 33 25 42 37

Déchetterie

Route de Nant

Tel : 05.65.58.85.25

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi, jeudi, samedi : 9h00 - 12h00

Commune de Saint-Jean du Bruel

Bulletin municipal n° 25 - été 2020

Directeur de Publication

Lysiane Tendil, maire

Comité de rédaction

Conseil municipal

Rédaction, maquette et infographie

Jean-Luc Drigout

Tableau budget : Aurélie Masson

Carte nationale d'identité :

Pour une personne majeure elle est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Les demandes de CNI doivent se faire à la mairie de Millau.

Prendre rendez-vous au 05 65 59 50 53.

La CNI est délivrée dans un délai de trois semaines.

Retrait à la mairie de Millau après avis envoyé par sms.

Pièces à fournir : 1 photo d'identité conforme aux normes, original d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois), CNI en cours de validité ou déclaration de perte, copie d'acte de naissance de moins de 3 mois (si la carte est périmée depuis plus de 5 ans), pour une première demande : copie d'acte de naissance.

Passeport :

Il est valable 5 ans pour les mineurs et 10 ans pour les personnes majeures.

Les demandes de passeport doivent se faire à la mairie de Millau. Prendre rendez-vous au 05 65 59 50 53.

Pièces à fournir : 2 photos d'identité conformes aux normes, justificatif d'identité (ancien passeport et la carte nationale d'identité), justificatif de domicile de moins de 3 mois, 1 copie d'acte de naissance de moins de 3 mois (si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans) et timbres fiscaux.

Carte grise :

Toute demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule peut être déposée en mairie.

Pièces à fournir : demande de certificat d'immatriculation, déclaration de cession d'un véhicule, copie du contrôle technique, copie de la pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, chèque à l'ordre de M. le régisseur des recettes et certificat de non gage.

Pour un changement d'adresse la demande d'immatriculation est gratuite.

Urbanisme :

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie (réfection de toiture, ravalement de façade, changement de menuiseries, installation d'un abri de jardin...), le délai d'instruction est généralement de un mois pour une déclaration préalable et de deux mois pour un permis de construire.

Recensement citoyen :

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur 16e anniversaire.

Inscription sur liste électorale :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales tout le long de l'année, cependant sachez que vous avez jusqu'au 31 décembre de cette même année pour que cette inscription soit effective au 1er mars de l'année suivante.

Conditions d'inscription : il faut être âgé de 18 ans révolus et être de nationalité française.

Pièces à fournir : pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF par exemple).

Eau - Assainissement :

Signaler en mairie tout changement d'adresse de compteur d'eau.